

Image not found or type unknown



Jugement garde enfant

Par **Louloutte87190**, le **29/05/2019** à **15:58**

Bonjour je suis passé devant le jaf le 30 mai 2018 ou nous avons eu un jugement provisoire nous sommes repassés le 5 mars 2019. La date de délibérer était prévue le 30 avril. Mais il y a 6 mois de retard que puis-je faire ?

Cordialement